

Mme Vieilledent Josette 44,avenue Jean Moulin 48000 Mende
M Filbas Noel 3, place Jules André Chabrits 48000 Mende
Propriétaires indivis de la BP525

**Enquête publique Modification du plan d'urbanisme Commune de Mende 13/01/21
Création d'emplacements réservés bassin de rétention**

Demande d'informations supplémentaires :

Concernant le projet de mise en place d'un bassin de rétention ER37 de 1250 m² sur la parcelle BP 525 dans la zone de Chabrits.

Y a-t-il eu une étude d'impact environnementale réalisée ?

Quel impact sur le classement dans le PLU de la parcelle qui actuellement est : 1AUu en partie

En effet, est ce le meilleur endroit d'implantation dans le secteur ?

Il faut savoir que la parcelle BP769 jouxtant la parcelle BP 525 était une ancienne casse automobile, puis une décharge et actuellement un remblai de 4 m au dessus du niveau naturel y a été mis en place.

Suivant le type de bassin réalisé il faut prendre en compte le risque d'infiltration et de pollution potentielle de ses eaux au vue de cet historique.

La parcelle BP260 voisine à la BP 525 est occupée par une bergerie qui entraine sûrement une pollution des eaux de ruissellement

De même le positionnement de ce bassin se situe à 80m à vol d'oiseau de l'école Simone Veil de Chabrits.

Il est relevé pour chaque bassin de rétention, la présence importante de moustiques. Au vu des retours il semblerait que ces insectes génèrent beaucoup de nuisances (piques) et ils sont aussi vecteurs de maladies.

Dans le cadre actuel de la pandémie nous trouvons risqué cette implantation.

Une réserve d'eau à ciel ouvert à côté d'un espace naturel va forcément entrainer la venue d'animaux pour boire. Il risque d'y avoir des collisions lors de la traversée de ceux-ci sur la RD42

Ne serait-il pas plus judicieux de positionner un bassin de rétention sur des parcelles plus éloignées du village, de l'autre côté le long de la RD42 par exemple ?

Dans le cadre de votre projet :

-Il est prévu un bassin de rétention ER37 d'une surface de 1250m² :

S'agit-il de la surface totale de l'ouvrage ? (accès et conduites d'arrivées).

Ou est ce seulement la surface du bassin de rétention?

Dans ce cadre quelle serait la surface totale nécessaire pour la construction de cet ouvrage ?

-Quel type de bassin de rétention avez-vous prévu :

Bassin sec à ciel ouvert alimentation (alimentation directe, alimentation par mise en charge du réseau et débordement, alimentation par mise en charge du réseau et débordement sur le côté) ?

Bassin en eau ?

Bassin enterré ?

Bassin couvert (alimentation directe, ou alimentation par mise en charge et débordement sur le côté) ?

Quelque soit le type de bassin, il est noté qu'il faut sur certaines périodes le vidanger, et en cas de trop plein effectuer un déversement.

Quels impacts la mise en œuvre de ces actions auront t'elles sur la parcelle concernée ?

Cahier des charges Le propriétaire sera-t-il informé ?

Avez-vous prévu un aménagement pour réduire l'impact paysager de l'ouvrage ?

Espérant que vous prendrez en compte nos réserves lors de la rédaction du PLU et des réservations

Il est a noter que nous possédons déjà un terrain BP527 sur Chabannes réservé pour un rond point et cela depuis plus de 30 ans ?

Vous comprenez donc l'objet de nos remarques aujourd'hui

(Voir plan pièce jointe)

Salutations

Mende le 23/02/2021

Mme Vieilledent Josette



M Filbas Noel



44,avenue Jean Moulin 48000 Mende
M Filbas Noel
3, place Jules André Chabrits 48000 Mende

Propriétaires indivis de la BP525

*Enquête publique : Demande d'autorisation au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement présentée par la Communauté de Commune Coeur de Lozère
Aménagement nécessaire pour la gestion des eaux pluviales à Valcroze secteur Ouest de Mende*

Madame la commissaire enquêtrice

Veillez trouver ci-joint en complément à nos observations du 12/04/2021 ,une copie de nos remarques faites lors de l'enquête publique de la commune de Mende concernant les réservations prévues sur notre parcelle BP :525 et pour laquelle nous 'avons pas eu de réponse à ce jour

En plus nous avons oublié de rappeler que la pente du terrain à l'endroit prévu est supérieure à 10% (contraire aux recommandations pour ce type d'ouvrage : renseignements pris sur internet)

Espérant que nos remarques seront prises en compte en amont de la validation du projet
Nous restons à disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez

Salutations

Mende le 10/05/2021

Mme Vieilledent Josette



M Filbas Noel

